



ÉDITORIAL

Le contrat associatif des adhérents de l'Unafam comporte trois objectifs : l'entraide, la formation et la défense des intérêts des personnes concernées par les troubles psychiques.

Les derniers numéros de la revue ont abordé le rôle des bénévoles dans ces trois domaines. Il en sera encore question lorsque la revue reprendra les thèmes du congrès de Lyon.

Le dossier de ce numéro voudrait apporter aux lecteurs des éléments d'information sur le rôle spécifique des partenaires professionnels tant auprès des familles que vis-à-vis des personnes malades.

Auprès des familles, si l'Unafam privilégie les actions d'entraide et la représentation directe en vue de la défense des intérêts, ces actions dont l'efficacité se manifeste quotidiennement au sein de l'association, le seraient encore beaucoup plus si elles étaient réellement soutenues par les professionnels.

Vis-à-vis des proches souffrant de troubles psychiques, l'action des professionnels est naturellement très importante, en particulier dans la longue durée puisque l'objectif final est bien l'autonomie des personnes au-delà de l'intervention des familles.

Ces professionnels interviennent dans les six domaines du plan d'accompagnement préconisé par l'association, à savoir :

- Pour tous,
 - 1 les soins,
 - 2 l'obtention de ressources minima pour ceux qui ne peuvent travailler,
 - 3 l'accession à un logement permettant le maximum d'autonomie possible,
 - 4 la mise en œuvre d'un accompagnement adapté,
- Si nécessaire,
 - 5 une protection juridique,
- Si la santé le permet,
 - 6 la possibilité d'avoir des activités sociales.

Dans le but de mettre en œuvre ensemble ces six éléments, l'Unafam demande la reconduction du Plan national de santé mentale actuel se terminant fin 2008. Ce Plan devra naturellement tenir compte des nouvelles orientations de la loi santé et territoire en cours d'élaboration.

Pour l'Unafam, les objectifs initiaux du Plan antérieur doivent être confirmés. Il faut que :

- des réponses de proximité soient réellement obtenues sur l'ensemble du territoire, en particulier lors des urgences,
- les personnes concernées soient accueillies dans des conditions humaines,
- les représentants des usagers et des familles soient intégrés dans les organisations.

Le présent dossier donne un aperçu des liens que l'Unafam commence à entretenir dans ce sens, avec de plus en plus de partenaires. Il ne cache pas les difficultés de l'entreprise mais montre également l'intérêt que tous les intervenants trouvent à ces partenariats.